

La loi Consommation dite « Hamon »

mode d'emploi

La loi Consommation dite « Hamon » est une loi protectrice pour le consommateur.
Elle permet notamment aux particuliers de résilier plus facilement certains contrats d'assurance...

Puis-je résilier tous mes contrats d'assurance ?

⇒ **Non, tous les contrats ne sont pas concernés.**

Vous pouvez résilier uniquement les contrats couvrant un véhicule (auto, moto, camping-car, caravane...) ou une habitation (que vous en soyez locataire ou propriétaire, que vous l'occupiez ou non).

Quand puis-je résilier mes contrats ?

⇒ **À tout moment de l'année.**

Vous pouvez résilier votre contrat d'assurance quand vous le souhaitez, en dehors de son échéance annuelle ou de sa date anniversaire, à condition de l'avoir souscrit depuis au moins un an.

Qui doit résilier mes contrats d'assurance ?

⇒ **Votre futur assureur dans la plupart des cas.**

Pour votre véhicule ou l'habitation dont vous êtes locataire, seul votre nouvel assureur peut effectuer les démarches de résiliation auprès de votre ancien assureur. Il peut ainsi veiller à ce que vous restiez toujours assuré.

Pour les habitations dont vous êtes propriétaire, vous pouvez agir seul si vous le souhaitez.

Mon ancien assureur peut-il me réclamer des frais et ou pénalités de résiliation ?

⇒ **Non, aucuns frais ni pénalités ne sont applicables.**

Votre ancien assureur doit même vous rembourser le solde de la cotisation dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation.

La prise d'effet de la résiliation est-elle immédiate ?

⇒ **Non**

La résiliation prend effet un mois après qu'elle a été notifiée à votre ancien assureur.

Besoin d'aide et de conseil ?

Vous souhaitez souscrire un contrat auprès du Groupe Matmut ?

Nous prenons en charge toutes les formalités de résiliation auprès de votre ancien assureur : simple, pratique et économique !

Plus de 500 Agences en France

Adresses et horaires sur matmut.fr
et/ou amf-assurances.fr

matmut.fr
amf-assurances.fr

et ses Espaces Personnels

Plates-formes Téléphoniques

Lundi au vendredi 8 h - 19 h
Samedi 9 h - 17 h



Matmut

02 35 03 68 68



0 800 23 15 00 Service & appel gratuits